

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE S.P.R. DE CARNAC

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
(A.V.A.P.)

PLAN REGLEMENTAIRE

A.V.A.P. créée le 14 février 2020
Modification n°1 approuvée le 7 novembre 2024

Plan du bourg 03a

Echelle : 1/1500e
Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 7 novembre 2024.
Le Maire,

GHECO Urbanistes
Bernard WAGON, Chargé d'étude
Valérie ROUSSET, Historienne de l'Art

Typologie

MR	Maison de type rural
MT	Maison à travées à 1 étage
MP	Maison rez-de-chaussée
M	Maison de ville
MV	Autre maison de ville
MD	Façade à 2 travées
V	Villa
I	Immeuble
L	Logis
D	Dépendance (grange, crèche)
N	Bâtiment 20e-21e s. sans intérêt
G	Garage 20e-21e s. sans intérêt
H	Hangar
NB	Style Néo-breton
AD	Style Art-Déco

Autres symboles :

- Perimètre de l'A.V.A.P.
- Secteurs de l'A.V.A.P.
- 1ère catégorie : Patrimoine bâti exceptionnel ou particulier
- 2e catégorie : Patrimoine bâti typique ou remarquable
- 3e catégorie : Immeuble constitutif de l'ensemble urbain et d'accompagnement
- Éléments architecturaux particuliers
- Cloture à conserver en mur
- Cloture à maintenir en mur
- Cloture à maintenir ajourée
- Cloture par haie à maintenir
- Alignement d'arbres
- Passages publics ou privés à maintenir
- Espace minéral protégé
- Masse boisée
- Parcs et jardins à dominante boisés
- Jardins d'agrément
- Haies
- Arbre isolé à maintenir
- Accès
- Perspectives ou faisceau de vue
- Fossé
- Hors Avap

Hauteur d'immeuble maximale autorisée

- 1
- 2
- 3
- 4

Autre information :

- Edifice classé au titre des Monuments Historiques
- Edifice inscrit au titre des Monuments Historiques
- Sites archéologiques classés MH localisés
- Mégalithes (Gheco) (non protégé MH et non localisé)
- Mégalithes
- Tumulus, oppida, alignements
- Vestige
- Canal, cours d'eau

0 20 40 80 Mètres

